

Séance extraordinaire du conseil municipal du 18 février 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le jeudi 18 février 2016 à 18 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont absents : messieurs les conseillers, Pascal Tremblay et Christian Goulet.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2016-02A-01

Octroi de contrat - Services professionnels en architecture - mise aux normes, rénovation et réaménagement du presbytère

Suite au dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sélection, tenue le 3 février 2016, relativement à l'évaluation des offres de services professionnels en architecture déposées dans le cadre de l'appel d'offres par voie d'invitation pour la mise aux normes, la rénovation et le réaménagement du presbytère, ainsi qu'à leur recommandation ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie octroie au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission qui a obtenu le meilleur pointage final, soit la firme *Arcand-Laporte-Klimpt architectes sencri*, le contrat pour des services professionnels en architecture pour la mise aux normes, la rénovation et le réaménagement du presbytère, au coût de 44 328,61 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 211-2015 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-02A-02

Ratification de mandat de services professionnels - Aménagement de l'intersection des routes 131 et 138

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal ratifie le mandat de services professionnels confié à la firme *L'Atelier Urbain* pour la réalisation d'une maquette 3D relative à l'aménagement de l'intersection des routes 131 et 138, et ce, tel que plus amplement détaillé à l'offre de services présentée en date du 2 février 2016 ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont d'un montant forfaitaire de 880 \$, plus les taxes applicables ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville et soit assumée, le cas échéant, par le règlement d'emprunt visant la réalisation de ces travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 18h02 à 18h03

Lors de la période de question il n'y a qu'une seule intervention.

2016-02A-03

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h03.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 19^e jour du mois de février 2016.

Jean Claude Gravel, maire